



HAL
open science

“ Monarchies du Maghreb. L’État au Maroc et en Tunisie sous protectorat (1881-1956) ”, recension de l’ouvrage d’Antoine Perrier

Walid Cherqaoui

► **To cite this version:**

Walid Cherqaoui. “ Monarchies du Maghreb. L’État au Maroc et en Tunisie sous protectorat (1881-1956) ”, recension de l’ouvrage d’Antoine Perrier. Saha : revue critique du Maghreb Machrek, 2024, Colonisations. Expressions contemporaines, 2. <hal-04633886>

HAL Id: hal-04633886

<https://hal.science/hal-04633886v1>

Submitted on 4 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**« Monarchies du Maghreb. L'État au Maroc et en Tunisie sous protectorat
(1881-1956) »¹**

Recension de l'ouvrage d'Antoine Perrier

Tiré de sa thèse doctorale, le livre d'Antoine Perrier décentre le regard traditionnellement porté par l'histoire coloniale, notamment la réduction de la monarchie à une organisation bipartite entre un pôle central et un autre local. L'ouvrage est découpé en trois phases chronologiques : la première phase, « Cohabiter », s'étend des dates de signature des grands traités protectoraux (1881 en Tunisie et 1912 au Maroc) jusqu'à la conclusion de la Première Guerre mondiale ; la seconde phase, « Réformer », étudie la période de l'entre-deux-guerres ; et la dernière phase, « Triompher », s'étale de 1940 à la fin des protectorats en 1956.

Si les historiens marocains et tunisiens ont proposé une histoire de la résistance anticoloniale en réponse à l'épistémologie coloniale, Antoine Perrier donne à voir les dynamiques de transformations des États du bey et du sultan, contrebalançant ainsi la vision de l'État colonial en tant que seul moteur de changement dans ces sociétés. Il réhabilite l'originalité du protectorat non en tant que forme de colonisation impliquant une relation de domination, mais « comme un ensemble de solutions pragmatiques à la cohabitation de deux États, une négociation serrée entre deux administrations prises dans un rapport de force ».² Cette perspective permet de comprendre la sociogenèse des États marocains et tunisiens et de répondre à des questions de sociologie et d'histoire : comment comprendre le fonctionnement d'une administration bicéphale (d'un côté l'administration coloniale régissant l'économie et l'ordre, de l'autre l'administration ancienne encadrant la justice et la vie religieuse) ? Quels sont les domaines de l'État réformés, et pourquoi le sont-ils ? Avec quels moyens ces réformes sont-elles menées ? Parviennent-elles à leurs fins ? Quelle autonomie les fonctionnaires marocains et tunisiens conservent-ils tout au long du protectorat ?

L'histoire coloniale a envisagé la réforme comme une stratégie de domination. Or, en étudiant la réforme de l'État dans les années 1930, Antoine Perrier montre que les acteurs marocains et tunisiens ne sont pas de simples adversaires ou auxiliaires de l'État colonial, mais véritablement les inspirateurs des réformes. Prenant le droit et l'autorité comme objets, il

¹ Antoine Perrier, *Monarchies du Maghreb. L'État au Maroc et en Tunisie sous protectorat (1881-1956)*, Paris, EHESS, col. « En temps & lieux », 2023, 379 p., ISBN : 978-2-7132-2996-1.

² p. 16.

montre la part d'autonomie des monarchies marocaines et tunisiennes et la perpétuation en leur sein d'un mouvement réformateur. Il se base sur les arrêts du Conseil d'État français. Mais la lecture des sources juridiques coloniales ne suffit pas, car elle fait apparaître les acteurs marocains et tunisiens comme passifs. L'auteur mobilise donc des sources arabes en allant à la quête des archives des makhzens à Rabat et Tunis et, non sans difficultés, en consultant des archives privées telles que celles des familles Sbihi à Rabat et Zaouche à Tunis.

Une divergence fondamentale entre les deux pays se dessine dès l'arrivée en 1912 du Maréchal Lyautey au Maroc. Celui-ci, envisageant le protectorat comme une solution pérenne plutôt que comme une étape transitoire vers une intégration à la manière du modèle colonial en Algérie, inaugure une trajectoire singulière pour le protectorat marocain. Cette évolution s'articule autour d'une considération accrue du makhzen, tout en renforçant les barrières entre les populations européennes et indigènes, ainsi que les disparités de traitement entre les fonctionnaires des régimes français et marocain. Comme l'écrit Antoine Perrier : « Le protectorat marocain a formalisé d'une manière plus prononcée la logique de séparation entre sujets protégés et Français dans l'administration. Dans l'esprit de la Résidence, il s'agissait de ne pas réitérer l'erreur tunisienne de confondre tous les fonctionnaires dans les mêmes cadres. »³

Une particularité marocaine réside également dans l'importance des habous⁴, qui assument la charge des nécessiteux et s'occupent de missions traditionnellement dévolues à l'autorité publique, telles que l'approvisionnement en eau des villes ou la formation. Leur fonctionnement perdure tout au long du protectorat en marge de l'administration coloniale, ce qui n'est pas le cas en Tunisie où l'on remarque un affaiblissement des habous et leur dénuement.

L'évolution sociétale et le développement économique après la Première Guerre mondiale accentuent les problèmes liés au dualisme des systèmes juridiques. Cela conduit les partisans de l'école juridique d'Alger à préconiser l'ignorance des souverainetés fictives du bey et du sultan, effaçant progressivement les droits traditionnels. La solution élaborée par le Conseil d'État consiste à faire du résident général le détenteur de la souveraineté en vertu des

³ p. 91.

⁴ Appelées également *waqf* dans d'autres pays, notamment en Tunisie, il s'agit de fondations pieuses gérées par des administrations autonomes et qui représentaient des sources financières indépendantes pour les monarchies.

accords liant les deux pays. Face à cette mise sous tutelle administrative et coloniale, les différents beys réagissent diversement et tentent parfois de résister, mais de manière limitée. Le statut du résident général reste ambigu dans la jurisprudence du Conseil d'État, étant à la fois un haut fonctionnaire français, représentant de la France, et un haut fonctionnaire local relevant d'une autorité étrangère à la France, celle du souverain. Toutefois, Antoine Perrier invite à ne pas surestimer la toute-puissance du résident général et à ne pas le considérer comme le véritable souverain du Maroc et de la Tunisie, car « son pouvoir bute devant la résistance des bureaux, c'est-à-dire les services français composés de fonctionnaires qui vivent généralement au Maghreb, contrairement aux diplomates, militaires et fonctionnaires, de passages dans les résidences. »⁵

À partir des années 1930, les tensions économiques deviennent importantes, qui sont exacerbées après la Seconde Guerre mondiale. Elles détériorent les relations entre l'administration coloniale et les administrations locales, les agents revendiquant les mêmes droits et de meilleures rémunérations. Les tentatives infructueuses de transposition du modèle administratif français renforcent paradoxalement les systèmes traditionnels, suscitant des revendications syndicales en Tunisie et une opposition au Maroc centrée autour de la figure du souverain.

Après la Seconde Guerre mondiale, les difficultés de la puissance coloniale s'accroissent dans sa quête de faire du monarque marocain un souverain absolu. La résistance de Sidi Mohammed ben Youssef - futur roi Mohamed V - conduit à sa déposition en 1953, le transformant en symbole de la résistance à la domination coloniale. En Tunisie, bien que les autorités coloniales cherchent à faire du bey un monarque absolu, elles contribuent à sa délégitimation en le reliant ostensiblement à la volonté de la France. Dans les deux pays, les dissensions s'amplifient, opposant une administration religieuse (et royale) au Maroc à une administration plus sécularisée et fonctionnarisée en Tunisie, ne bénéficiant plus des ressources des *habous*.

Ce livre offre un nouvel éclairage sur la genèse des États marocain et tunisien à l'aune du protectorat. Il met en lumière la complexité institutionnelle des monarchies du Maghreb, s'inscrivant ainsi en faux contre le récit d'une hybridation ou d'une domination coloniale. L'une de ses forces saillantes est sans doute la mobilisation de sources arabes. Cependant, bien qu'il

⁵ p. 150.

Walid Cherqaoui, doctorant-chercheur à l'Institut d'histoire du temps présent – UMR 8244
(CNRS/Paris 8)

s'agisse d'un choix assumé de l'auteur, le comparatisme établi permet certes d'étudier le Maroc et la Tunisie sous un seul et même protectorat, mais il tronque la géographie du Maroc qui a connu à partir de 1912, c'est-à-dire au moment même où se mettait en place le protectorat français, le régime de tutelle espagnol établi au nord et au sud du territoire marocain.